



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-405 CONCERNANT LA  
PRÉVENTION DES INCENDIES

RÈGLEMENT 2024-406 RELATIF AUX NUISANCES

RÈGLEMENT 2024-407 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA  
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE  
TRANSPORT LOURD

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 3 avril 2024.

La greffière adjointe,

Jolyane Lamarche